

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 14 MAI 2020

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, le jeudi 14 mai 2020 à 16h étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.
Absent : Félix Laberge.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour modifié.

20-05-10015 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Octroi de contrat pour le laboratoire de sol pour les travaux du chemin Lucien-Lefrançois

20-05-10016 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à la firme ABS laboratoire de sol pour les travaux sur le chemin Lucien Lefrançois, pour un coût de 13 425.40 plus taxes, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Mandat aux ingénieurs pour le document technique pour l'appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation des sols phase 2

20-05-10017 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité mandate la firme Tetra Tech QI pour la réalisation du document technique pour l'étude géotechnique et l'étude de caractérisation des sols phase 2, pour la réalisation des plans et devis pour les travaux sur l'avenue Royale et rue Piché, pour un coût de 2 300 \$ plus taxes, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation des sols phase 2

20-05-10018 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la municipalité effectue un appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique et l'étude de caractérisation des sols phase 2, pour la réalisation des plans et devis pour les travaux de réfection de l'avenue Royale, secteur est et rue Piché, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Autorisation d'honoraires supplémentaires pour le dossier de prolongement du réseau sur le boulevard Ste-Anne

20-05-10019 CONSIDÉRANT le mandat donné à Cima + pour la réalisation des plans et devis pour effectuer un appel d'offre pour le prolongement du réseau des services municipaux sur le boulevard Ste-Anne ;
CONSIDÉRANT l'octroi donné à la firme TechniArp pour les relevés de terrain;
CONSIDÉRANT les relevés erronés et incomplets de cette dernière et les activités additionnelles effectuées par la firme d'ingénieurs au dossier à cause de la firme d'arpentage ;
CONSIDÉRANT qu'en cours de réalisation de mandat, il y a eu un ajustement pour la chambre RD-57 de la Régie d'assainissement des eaux usées et qu'il y a eu lieu de la remplacer ;
CONSIDÉRANT l'ajout de ce remplacement ajoute des heures de surveillances ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien :

- Accepte l'ajustement des honoraires professionnels supplémentaires tel que présentés par la firme Cima + au 5 mai 2020, pour un coût de 14 527.31\$ plus taxes ;

- Effectue une réclamation à la firme TechniArp pour les frais supplémentaires de nos ingénieurs pour le manquement au niveau des relevés de terrain demandés ;

6. Période de questions

7. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

20-05-10020

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 16h15, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Secrétaire-trésorière